

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 26 mars 2019

Etaient présents : Monsieur Hervé COSME, Maire, Monsieur Philip MICHEL, Mademoiselle Laure BRASSEUR, Monsieur Noël LOIRE, Madame Corinne PLAUCHIER, Adjoint, Messieurs Bruno COLLIN, Frédéric FOURMENT, Madame Christine BONNAMY, Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Madame Carole DUMILLON, Monsieur Laurent VERVEL, Madame Elisabeth FORTE, Messieurs Donatien PINON et Bruno BOULET.

Absents excusés, ayant donné pouvoir : Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE a donné pouvoir à Madame Carole DUMILLON, Madame Françoise CABY a donné pouvoir à Monsieur Laurent VERVEL, Madame Laurence PASSET a donné pouvoir à Mademoiselle Laure BRASSEUR, Madame Marina PAURON a donné pouvoir à Madame Corinne PLAUCHIER.

Absent : Monsieur Sylvain FONTAINE

Secrétaire de séance : Madame Carole DUMILLON

Rappel de l'ordre du jour :

- Vote du Compte Administratif 2018 et du Compte de Gestion 2018
- Affectation du résultat
- Fixation du taux des taxes pour l'année 2019
- Fixation du prix des encarts publicitaires pour le guide municipal
- Vote du Budget Primitif 2019
- Demande pose monument funéraire sur case urne au cimetière
- Questions diverses

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Compte Administratif 2018 de la Commune fait ressortir les résultats de l'exercice comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 59 233,57 euros

- un excédent d'investissement de 514 920,99 euros

ce qui donne un excédent global pour l'année 2018 de **574 154,56 euros**

Monsieur le Maire quitte la salle et le compte de gestion est présenté par Monsieur Philip MICHEL.

Les résultats d'exécution du budget du compte de gestion se présentent comme suit :

INVESTISSEMENT

Excédent de clôture 2017 reporté	319 345,78 euros
Excédent Exercice 2018	514 920,99 euros
Résultat excédentaire de clôture	834 266,77 euros

FONCTIONNEMENT

Excédent de clôture 2017 reporté	205 612,00 euros
excédent exercice 2018	59 233,57 euros
Résultat excédentaire de clôture	264 845,57 euros

Tous les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité ces résultats et Monsieur le Maire réintègre l'assemblée et reprend la présidence.

AFFECTATION DES RESULTATS

Tous les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour affecter le résultat de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- Section d'Investissement - Recettes
Compte 001 – Excédent d'investissement reporté 834 266,77 euros
- Section de Fonctionnement - Recettes
Compte 002 – Excédent antérieur reporté 264 845,57 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente par chapitre le budget primitif 2019 de la commune, budget déjà présenté par article en commission informelle (débat d'orientation budgétaire), le 20 mars - section de fonctionnement et propose à l'assemblée la fixation du taux des taxes pour l'année 2019. Le tableau de notification des bases servant au calcul des taxes a été préalablement adressé aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées a changé de régime fiscal par délibération N° 2018-12-2337 du 06/12/2018 passant de la Fiscalité Additionnelle à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). De ce fait, elle perçoit et vote, à compter de 2019, le taux de la Contribution Foncière des Entreprises et, chaque commune membre se voit reverser une compensation sur la fiscalité qu'elle percevait avant ce changement de régime. Cette compensation est fixée à l'année N-1 et est acquise même en cas de fermeture ou de création d'entreprise sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de reconduire les taux votés en 2019, soit :

- Taxe d'habitation 17,95 %
- Foncier bâti 12,64%
- Foncier non bâti 32,67 %

Monsieur le Maire précise que, chaque année, les bases notifiées par les services fiscaux augmentent. Le produit attendu varie donc à la hausse même si les taux votés restent identiques à l'année précédente, soit pour 2019 une somme supplémentaire globale de 25 821 euros.

Quant à l'état de la dette, Monsieur le Maire en donne lecture jusqu'en 2033. Celui-ci peut être consulté par le Conseil Municipal, en mairie.

Monsieur le Maire propose pour l'Association PERISCO'LOISIRS une somme de 25 000 euros, la demande était de 30 000 euros. Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE de ne pas prendre part au vote de l'attribution de la subvention pour le PERISCO'LOISIRS puisqu'il est trésorier de cette association.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte l'attribution de 25 000 euros pour cette association. Il adopte également un montant de 3 500 euros pour le Comité de jumelage et rappelle le voyage à ZUNSWEIER prévu du 30 mai au 2 juin 2019.

Pour les subventions aux associations locales, le montant total voté est de 68 000 euros. La commission « Relations avec les Associations » s'est réunie à plusieurs reprises pour l'étude des dossiers déposés par les associations communales.

Monsieur le Maire présente ensuite la section investissement du budget primitif 2019 de la Commune, documents déjà étudiés en réunion informelle.

L'investissement comprend, entre autres :

- le remboursement d'emprunts pour 184 000,00 €
- la réalisation de trottoirs, Lotissement du Bout d'Amont 440 000,00 €
- la réalisation de trottoirs, rue Michel Boitel 208 800,00 €

- la création d'un collecteur d'eaux pluviales et d'un bassin d'orage, rue M. Boitel	292 200,00 €
- le renforcement du réseau BT, EP et FT, rue Michel Boitel	97 508,00 €
- L'extension de la vidéo surveillance	60 000,00 €
- L'acquisition de panneaux de signalisation	15 000,00 €
- La restauration du vitrail de l'église	62 311,00 €

Tous les membres présents sont d'accord sur les montants proposés et votent, à l'unanimité le budget primitif 2019 (vote par chapitre) de la Commune qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

Fonctionnement	1 693 985,57 euros
Investissement	1 408 536,77 euros

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu ce jour du Conseil Départemental signé de Madame Anaïs DHAMY, Vice Présidente et Patrice FONTAINE, Conseiller lui annonçant l'attribution de deux subventions d'un montant de :

- 47 000 euros pour le réaménagement de la voirie et trottoirs, Rue Michel Boitel.
- 58 050 euros pour les travaux d'assainissement pluvial, canalisations et bassin enterré, Rue Michel Boitel.

FIXATION DU PRIX DES ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE GUIDE MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle le projet de conception d'un guide municipal dans lequel les entreprises en relation avec la commune auront la possibilité d'être présentes sous forme d'encarts publicitaires. Pour ce faire, des tarifs doivent être votés.

Après en avoir discuté et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les tarifs suivants :

1/12 ^{ème} de page de format A4	50,00 €
1/8 ^{ème} de page de format A4	75,00 €
1/4 de page de format A4	150,00 €
1/2 de page de format A4	200,00 €
1 page complète format A4	250,00 €

DEMANDE DE POSE D'UN MONUMENT FUNERAIRE SUR UNE CASE URNE AU CIMETIERE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a reçu de Monsieur Joël BEUSNEL dont l'épouse, ancienne enfant du village a été inhumée dans une case urne du cimetière communal. Il souhaiterait, pour respecter les souhaits de son épouse pouvoir installer un monument cinéraire sur la case urne.

Une discussion s'engage quant à cette possibilité. Le Conseil Municipal, par 16 voix « pour » et 2 abstentions demande à Monsieur le Maire d'adresser un courrier au demandeur pour qu'il lui fasse une proposition du modèle qu'il souhaite installer avant de se prononcer.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle les demandes émanant des propriétaires riverains des parcelles cadastrées AE 63 (1 a 62 ca) et AE 124 (1 a 22 ca) qui souhaitent les acquérir. Lors de la séance du 28 janvier, le Conseil Municipal avait chargé Monsieur le Maire d'adresser un courrier aux demandeurs pour qu'ils nous fassent une proposition. Lors de sa séance du 26 février 2019, le Conseil Municipal n'avait pas accepté les propositions faites par les demandeurs estimant qu'elles étaient bien en deçà du prix du marché. Les intéressés demandent au Conseil Municipal de fixer un prix. A l'unanimité, le Conseil confirme le prix discuté en séance du 28 janvier 2019, à savoir 1 300 euros pour la parcelle AE 63 et 1 000 euros pour la parcelle AE 124 et charge Monsieur le Maire de faire ces propositions aux demandeurs.
- Monsieur le Maire rappelle la demande des propriétaires de la parcelle cadastrée AB 96 – Lieu-dit « Le Village ». Ce sujet a déjà été évoqué lors de la séance précédente. Monsieur le Maire propose une

réunion afin de discuter des éventuels projets qui pourraient être réalisés sur ce terrain. La date du 1^{er} avril 2019 à 18 h est arrêtée.

- Pour le sujet des commissions ouvertes évoqué, également lors de la séance précédente, Monsieur le Maire propose de faire une réunion le 4 avril 2019 de 18 h 30 à 19 h 30 afin de réfléchir à un règlement et de définir quelles pourraient être les commissions retenues. A la suite de ce sujet, le même jour, de 19 h 30 à 20 H 30, l'organisation de la journée du 14 juillet 2019 sera discutée.
- Dans le cadre de la proposition de donner aux habitants de la commune, la possibilité de souscrire une complémentaire santé à des conditions et tarifs préférentiels, le Groupe AXA organisera une réunion, Salle Ravel le 25 avril 2019 à 17 h 45.
- Monsieur le Maire rappelle que la course cycliste aura lieu le 27 avril 2019 et remercie par avance, le Conseil de sa présence.
- Mademoiselle Laure BRASSEUR rappelle qu'un groupe de travail a été formé pour le projet des courts de tennis couverts et que chacun peut y participer. Elle est à la disposition de ses collègues pour faire part de l'avancée de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50

Pour extrait :

En mairie, le 28 mars 2019

Le Maire,